

Au tribunal

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **63 (1925)**

Heft 34

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-219719>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA FÊTE DE LA VIGNE

CE n'est pas la Fête des Vignerons, d'illustre réputation ; c'est plus modeste. Mais ce n'en sera pas moins une manifestation des plus charmantes, des plus intéressantes, qui attirera, les premiers jours du mois prochain, la foule à St-Aubin (Neuchâtel). L'auteur du scénario, est une dévouée collaboratrice du *Conteur*, qui a déjà publié le texte de plusieurs des chansons qu'on aura le plaisir d'entendre à La Béroche. Le compositeur de la musique est M. Emile Lauber. Ce sont là, certes, deux gages de succès.

Le sujet de la vigne a déjà fait l'objet de bien des couplets, de bien des chants, mais jamais encore il n'a été pris pour motif unique d'une manifestation littéraire ou artistique de grande envergure. Il a fallu que la poésie de sa culture s'infiltre lentement dans l'imagination d'un « musicien-viticulteur » pour que toute la beauté, le pittoresque, la grandeur même du travail du vigneron s'imposent à son esprit et fassent surgir le projet d'en glorifier les diverses phases.

En collaboration avec Mme Chatelan-Roulet, M. Emile Lauber, le musicien neuchâtelois, entreprit cette belle glorification et c'est la population de la Béroche, ce coin privilégié des bords du lac de Neuchâtel, qui, sous la direction du musicien lui-même, va présenter au public romand, dans un cadre unique, cet hommage à l'activité viticole.

Un prologue situe la Béroche dans son cadre historique. Sur le versant de l'amphithéâtre du Motier où se dresse un pressoir géant arrivent des vigneron ; ils exécutent dans une vigne improvisée les divers travaux s'échelonnant du printemps à l'automne, travaux soulignés par des chants et les commentaires d'un corphée.

Des groupes d'enfants envahissent la scène et fredonnent : « *La vigne pousse... pousse...* ». Les vieilles souches noires et tordues se parent de feuilles vertes... une troupe de femmes et de jeunes filles aux costumes rustiques effeuille les sarments vigoureux... bientôt les grappes se dorment... la vendange est là !... Les groupes joyeux et bigarrés des vendangeuses, les cortèges de « masques » s'acheminent vers le pressoir symbolique. La satisfaction que créent les gerles pleines grandit ; les jeunes chantent et dansent et cette joie collective marque un point culminant alors que retentissent les accents de l'hymne final, hymne de reconnaissance à notre cher pays.

Fête de la vigne, fête du travail, fête de la joie dans ce qu'elle a de viril, de grand, de légitime, telle est l'entreprise que 400 chanteurs et figurants d'une population viticole et agricole vont chercher à mener à bien, en toute simplicité mais avec une conviction profonde.

Les représentations auront lieu les samedi 29, dimanche 30 août, samedi 5, dimanche 6, et jeudi 10 septembre, à 15 h. 30. Leur durée est de deux heures.

La Patrie Suisse. — Comme il convient à ce moment de l'année, les aspects pittoresques de la Suisse et les grandes assemblées de l'été occupent une large place dans le No 832 (12 août) de la « *Patrie Suisse* ». Vingt-six gravures soignées l'illustrent. Ce sont en particulier dix portraits : M. J.-J. Mercier-de Molin, le nouveau docteur « honoris causa » de l'Université de Lausanne, Mgr Joseph Ambühl, le nouvel évêque de Bâle, Mme et M. Henri Junod, qui viennent de célébrer leurs noces de diamant à l'Hospice de la Côte, à Corcelles (Neuchâtel), les cinq principaux interprètes du « *Tell* », de Schiller, joué à Aldorf, et un disparu, Emile Noyer, professeur ; puis les grandes actualités de la quinzaine : camp des Eclaireurs suisses à Berne, Congrès de l'Espérance, et Assemblée de l'Association de la Presse Suisse à Genève, pose de la première pierre de la nouvelle Infirmerie du Pays d'Enhaut à Château d'Oex, jubilé des écoles secondaires de La Chaux-de-Fonds, tour du lac cycliste. Enfin de beaux paysages et de belles vues suisses : Silvaplana, corniches du Rothorn, le Prætigau, l'ancien couvent de Rheinau (Zurich), Hospice de la Côte à Corcelles. Le tout constitue un ensemble bien suisse, populaire et artistique tout à la fois, vraiment intéressant et digne d'attention.

H. C.

LETTRE DE LA MI-AOÛT

NOUS les Suisses ont appris avec une joyeuse fierté les résultats du concours de tir à St-Gall, qui les ont tout particulièrement réjouis après les échecs des dernières années.

Ce fut très pénible pour tous les Suisses de perdre cette maîtrise du tir à laquelle nous sommes habitués depuis si longtemps et aucun autre succès dans aucun autre sport ne pourrait remplacer pour les Suisses le triomphe dans le tir.

Nos sociétés de tir sont une de nos traditions séculaires et les traditions sont une des richesses des nations ; ce sont elles qui font de nos populations si diverses un seul peuple.

Les nations dont les citoyens se livrent aux exercices guerriers plutôt par goût et par devoir que par obligation, sont destinées à l'indépendance et dignes de la démocratie, car le principe fondamental d'une société démocratique est le sentiment de la responsabilité des affaires publiques et de la défense de la patrie, partagé entre tous les citoyens. Nos sociétés de tir sont une des pierres angulaires de l'édifice de nos institutions politiques et militaires et jusqu'à présent cette partie de l'édifice est restée bien suisse ; elle est restée en harmonie avec les conditions dans lesquelles se trouve notre peuple.

Aujourd'hui, nos sociétés de tir sont les fortifications où s'est réfugié le véritable esprit militaire suisse et leur développement ne se continuera qu'en maintenant cette inspiration.

Les plus anciennes sociétés de tir du Pays de Vaud dataient déjà du régime savoyard ; celle du Papegay (perroquet) semble devoir lui être attribuée, elle continua durant tout le cours du régime bernois. Le Papegay était un oiseau en bois peint, moulé au bout d'une perche sur lequel les miliciens exerçaient leur adresse au tir au mousquet.

La société de tir au Papegay de Moudon est sans doute la plus ancienne et les autres ont été fondées par la suite.

Le tir du Papegay était l'occasion de réjouissances publiques. Il avait lieu, une fois l'an, dans la plupart des communes du Pays de Vaud, au mois de mai, généralement, et en présence du bailli ou de son lieutenant, sous le régime de Berne.

Celui qui avait le bonheur d'abattre l'oiseau était proclamé « Roi du Papegay », on le portait en triomphe dans le village, musique en tête et accompagné d'une nombreuse suite. La commune lui offrait une collation de vin et de pâtisserie ; un certificat en due forme lui était expédié, scellé par le bailli ou son lieutenant.

Cette royauté n'était pas seulement honorifique, ni aussi éphémère qu'on pourrait le penser ; un antique privilège accordait au roi du tir du papegay l'exemption de droits à payer pendant toute une année.

Ce privilège tomba par la suite, mais LL. EE. de Berne continuèrent à encourager le tir par des prix et des subventions.

Le goût du tir maintint à travers les âges le goût militaire dans nos campagnes et si l'opinion publique du temps reconnaissait aux Vaudois de la bravoure et du courage, leur conduite à Sins et à Villmergen prouva que cette opinion était méritée.

C'est le goût du tir qui a maintenu dans nos populations l'instinct guerrier et militaire qui nous a procuré 600 ans d'indépendance. C'est pourquoi c'est avec un sentiment de joie fière que tous les Suisses ont appris les résultats des concours de tir de St-Gall.

Mme David Perret.

Dictionnaire historique du Parler neuchâtelois et suisse romand, par W. Pierrehumbert. — Neuchâtel, Victor Attinger.

Le volumineux XIVe et avant-dernier fascicule de cette belle publication vient de sortir de presse. Il termine le Dictionnaire et commence un supplément qui complètera l'ouvrage.

Nous y lisons, entre autres choses fort intéressantes que le substantif masculin *urfède*, *urfait*, *urflech* était un serment prêté par un prisonnier libéré ou un

condamné, par lequel il s'engageait à ne pas se venger de ses juges, accusateurs ou témoins à charge. On disait : il a juré l'urfède, il a prêté le serment d'urfède.

Une *véchouse* à Neuchâtel est une buanderie, un « lessivier », comme nous disons chez nous, ce mot vient de l'allemand « Wäschhaus ».

Chicanons M. Pierrehumbert en lui disant que le fusil Vetterli n'était pas à canon « lisse », mais bien « rayé » et portait jusqu'à 400 mètres et non 225.

L'article *voir* renferme une foule de choses intéressantes. Nous employons ce vocable à la place de « donc », « un peu » ; ajouté à l'impératif il en adoucit le caractère autoritaire.

D'aucuns veulent identifier ce *voir* au français ancien *voire*, du latin « verum » (vraiment).

Saviez-vous que *vouable*, *vouarbe*, mots par lesquels nous désignons la clématite sauvage, vient du latin botanique « vitalba » (vigne blanche) ? C'est le « bois à fumer » que les enfants fument avec délices.

Nous aurions beaucoup à glaner dans ce Dictionnaire, mais nous sommes obligé de nous restreindre. Comme d'habitude nous terminerons notre article en citant quelques mots ou expressions romanes qui pourraient peut-être trouver place dans le dictionnaire... ultérieurement.

Ainsi, *tube* ne signifie pas seulement chez nous un chapeau de soie, mais aussi un verre de lampe ; il est vrai que l'ampoule électrique a détrôné l'usage des lampes et le « tube » de lampe n'est plus guère qu'un souvenir.

Le *tsertgotset* désigne dans la partie centrale et septentrionale du canton de Vaud une bouillie aux poireaux cuite avec de la saucisse de foie et dans le reste du canton, de la saucisse à griller en ragoût.

Turlupiner c'est chicaner, houspiller quelqu'un. *Turter* se dit en bon français « cosser ».

Nous employons souvent la lettre *v* comme parasite, on entend dire : ruve pour rue, charruve, buve pour bue, queuve pour queue.

Un personnage qui a du *venin* est un être malicieux, une mauvaise langue.

Wirmantshouse signifiait dans le temps un endroit imaginaire. On répondait volontiers à un curieux qui vous demandait où vous allez : à Wirmantshouse ! Il existe au reste près de Berne un lieu dit : Weyermannshaus, sauf erreur.

On dit couramment : Dimanche prochain c'est les votes pour le Conseil communal.

La *vouargue* est une boue liquide, d'où le verbe *vouarguer*, *vouaffer* c'est patauger.

Une *vouiste* est une verge flexible destinée à donner une *vouistée*, c'est-à-dire à flageller.

Outre les expressions données dans le dictionnaire au sujet de l'abus du verbe *vouloir*, on peut citer l'usage de celui-ci pour exprimer un doute, par exemple : veut-il pleuvoir ? ou encore une menace : Je te veux guigner, moi ! Mais en voilà assez ; arrêtons-nous ici en recommandant encore aux curieux de notre vieux langage le bel ouvrage de M. Pierrehumbert, il instruit en intéressant, c'est une encyclopédie dont le genre ennuyeux est tout à fait exclu. *Mérine*.

BOITE AUX LETTRES

M. V. à Grandvaux. — Vous nous dites que votre belle-sœur a été bien malade et aurait grand besoin de remonter étant bien bas. Le « *Conteur* » est impatient pour donner des consultations médicales, mais si votre parente est vraiment si bas, conduisez-la près d'un ascenseur.

Au Tribunal. — Enfin, vous reconnaissez-vous coupable ?

— Permettez-moi, monsieur le président, d'entendre d'abord ce que vont dire les témoins.

LES DERNIERS JOURS DU PÈRE CARABI, MENDIANT ET HOMME LIBRE

REJOLLES-LES-MAUVES : une jolie petite ville printanière et tranquille. Appuyée contre une colline dentelée de vignes, elle s'alignait sagement sur le bord d'une rivière somnolente, avec la masse de ses toits rouges et irréguliers piqués çà et là de la tache verte des arbres ; au milieu, un clocher moussu et bonnasse paraissait l'immobile berger de ce troupeau. Une bonne petite ville, en somme, comme celles qui figurent sur les anciennes images d'Épinal.

Ce jour-là, l'hebdomadaire marché animait la petite place sur laquelle le soleil arrivait en douceur, tamisé par la double rangée des hauts tilleuls sous lesquels reposaient les charrettes, brancards levés. Par moments, un coq guttural